

# Compagnon(onne) routier(ière)

## le métier

« La vie que j'ai choisie »

**Ludovic, compagnon routier**

*“J'adore travailler en extérieur, c'est pour ça que j'ai choisi ce métier. Je construis et entretiens les routes, trottoirs et autres équipements comme les stades ou les courts de tennis. Il faut être précis et adroit mais également respecter les normes de qualité et les règles de sécurité. Même si le matériel évolue sans cesse, cela reste un métier physique.”*

### Activités

Le compagnon routier réalise des routes et autoroutes, des voies piétonnes en site urbain et des surfaces spécifiques (pistes cyclables, aires de stockage). Il participe au décaissement des chaussées, à la mise en œuvre des différentes couches de formes, raccorde aussi les réseaux souterrains existants. Il applique divers revêtements : en béton, bitumineux, gravillonnés, et pose les éléments de voirie : trottoirs, caniveaux, mobilier urbain. Dans le respect de l'environnement, il crée des ouvrages, avec des matériaux toujours plus performants.

### Où et comment ?

Le compagnon routier utilise encore aujourd'hui des outils manuels : de la pelle à la pioche pour les travaux de terrassement, du cordeau à la bombe de peinture pour tracer, en passant par les matériels de surfacage et de réglage pour réaliser les revêtements. Il manie également du petit matériel mécanisé : mini-pelleuse, marteau-piqueur, talocheuse-hélicoptère et bétonnière. Sur certains grands chantiers, il accompagne aussi de gros engins tels que les pelles hydrauliques, les niveleuses ou les finisseurs.

### Profil

Homme d'action, aimant l'initiative et le travail à l'extérieur, le compagnon routier sait s'adapter à la diversité des situations, aux contraintes du terrain et aux conditions météorologiques. Au milieu de chantiers qui se déplacent, il est capable d'assurer sa sécurité ainsi que celle des autres et de garantir une bonne signalisation des travaux.

### Débouchés et évolution

L'aménagement rural, la création d'espaces verts, l'ouverture de routes sont des sources de débouchés pour l'avenir. Les entreprises de travaux publics, dont 80 % sont artisanales, recherchent donc des professionnels qualifiés. Avec de l'expérience et des bases en gestion et comptabilité, il est possible de créer ou reprendre une entreprise.

**Les entreprises artisanales  
contribuent aussi  
à l'entretien  
et la construction  
des équipements  
du quotidien.**

© ONISEP/Sources : UPA, APCDM

## quelles formations?

### Niveau V

- » CAP constructeur de routes
- » BEP travaux publics

### Niveau IV

- » Bac pro travaux publics

### Niveau III

- » BTS travaux publics

## pourensavoirplus

- » **Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics, des paysagistes et des activités annexes**  
Téléphone : 01 53 60 50 02  
[www.cnatp.org](http://www.cnatp.org)
- » **Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment**  
Téléphone : 01 53 60 50 00  
[www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)
- » **Comité central de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics**  
Téléphone : 01 40 64 26 00  
[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)
- » **Chambre de métiers et de l'Artisanat**  
Téléphone : 0 825 36 36 36  
(0,15 € TTC la minute)
- » **Onisep**  
[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)